
Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Moselle

Lettre ouverte de FO Moselle

au Préfet de Moselle,
au Président du Conseil départemental,
au Président du Conseil régional,
aux Élus locaux,
aux Chefs d'entreprises et organisations
patronales de Moselle

**« Pas de déconfinement et pas de reprise, sans dépistage systématique
et mesures de protection ! »**

Le président de la République a annoncé il y a quelques jours des mesures de déconfinement et notamment la reprise des cours et la réouverture des crèches, écoles et établissements scolaires à compter du 11 mai 2020 ; la même pression s'organise aujourd'hui dans toutes les entreprises.

Malgré les très nombreuses alertes, notamment des organisations syndicales Force Ouvrière à tous les niveaux, malgré l'exigence d'un dépistage systématique de tous les élèves, enseignants et agents des collectivités locales travaillant dans les établissements scolaires, le gouvernement poursuit cette entreprise de manière totalement irresponsable ; le ministre de l'Éducation nationale considérant d'ailleurs que cette demande n'a aucun sens, alors que l'Organisation mondiale de la santé le recommande de manière généralisée. **« Sa responsabilité, celle du gouvernement, de ses représentants au niveau local, des élus locaux est engagée. »**

Alors que la fermeture des bars et des restaurants est prolongée, que de très nombreux événements culturels et sportifs sont annulés, chaque jour des dizaines, des centaines, des milliers d'élèves, d'enseignants ou d'agents devraient se côtoyer et se croiser dans les classes, dans les cantines, dans les couloirs, dans les transports scolaires où chacun sait que la distanciation sociale est impossible ?

Tout le monde l'a bien compris, cette décision n'est absolument pas justifiée par des conditions de santé et de sécurité, mais uniquement par des considérations économiques et pour imposer la reprise généralisée coûte que coûte.

L'Union départementale FO de la Moselle considère qu'il ne peut y avoir de reprise de l'activité, ni dans les établissements scolaires ni dans les administrations ni dans les entreprises, sans mesure de dépistage massif et systématique et sans mesures de **protection adaptée, notamment les masques et les gestes barrières : « Nos vies valent plus que leur économie ! »**

FO Moselle porte publiquement cette exigence auprès de la Préfecture, mais aussi auprès des collectivités ayant la responsabilité de l'ouverture des établissements scolaires : mairies, Conseil départemental et Conseil régional.

Ce qui vaut pour l'enseignement vaut pour l'ensemble des secteurs d'activités, des entreprises et des administrations : **« FO refuse de sacrifier la santé et la sécurité sur l'autel de la reprise économique »**. À tous ceux qui appellent à un compromis entre sécurité et économie, l'Union départementale FO de la Moselle demande : **« ce compromis, c'est combien de contaminés, de malades, de décès ? »**.

D'autre part, l'Union départementale FO de la Moselle revendique l'abrogation des ordonnances du 25 mars et du 15 avril 2020 qui autorisent les employeurs privés et publics à imposer des congés payés et repos conduisant ainsi à faire payer le confinement aux salariés.

Metz, le 23 avril 2020

Alexandre TOTT
Secrétaire général